



Utilisation de bien par une personne non propriétaire sans autori

Par **tai chi**, le **12/12/2011** à **16:28**

Bonjour,rnrnAyant quitté mon exercice libéral je sous loué un local dans lequel j'ai laissé en partant pour mon successeur mon bureau. C'était il y a 3 ans. Je viens d'apprendre que quelqu'un à pris ma place et a utilisé mon bureau pendant un an et demi sans que je le sache et sans autorisation de ma part. Ni le locataire principal ni le locataire qui a utilisé mon bureau ne m'ont averti. Il y a eu aussi une deuxième personne qui elle s'est installée il y a un mois et qui a aussi utilisé mon bureau pendant ce bref temps.rnAujourd'hui le bureau va être enlevé du local par mes soins.rnrnQuestion : Suis-je en droit de réclamer des dommages et intérêts pour l'utilisation de mon bien sans autorisation et combien ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **Marion2**, le **12/12/2011** à **17:23**

[citation] **je sous loué** [/citation]rnC'est pourtant interdit...

Par **tai chi**, le **12/12/2011** à **17:35**

Non, ce n'est pas interdit le propriétaire du local a donné son accord par écrit pour une sous location au locataire principal. J'avais donc en ma possession un contrat de sous-location en bonne et due forme.